



temps de pause rémunéré ou pas

Par **coco P**, le **24/03/2022 à 15:05**

Bonjour

Je suis obligée de rattraper mon temps de pose de 20 min non payer pour 7 h de travail . Est ce normal ?

Par **coco P**, le **24/03/2022 à 15:08**

Pour une fermeture exceptionnelle d'entreprise y a t'il des raisons particulieres ou le patron peut le faire pour quelque raisons que se soit ?

Par **janus2fr**, le **24/03/2022 à 16:11**

[quote]

Bonjour je suis obligée de rattraper mon temps de pose de 20 min non payer pour 7 h de travail . Est ce normal ?

[/quote]

Bonjour,

Pourriez-vous préciser un peu votre question ?

Qu'appellez-vous "rattraper votre temps de pause" ?

Le temps de pause n'est pas du temps de travail effectif, donc si vous devez faire 7 heures de travail, c'est 7 heures à travailler, sauf dans certains cas précis (voir la convention collective applicable).

Par **janus2fr**, le **24/03/2022 à 16:13**

[quote]

Pour une fermeture exceptionnelle d'entreprise y a t'il des raisons particulieres ou le patron

peut le faire pour quelque raisons que se soit ?

[/quote]

L'employeur peut fermer l'entreprise pour des congés par exemple. C'est le cas de bon nombre d'entreprises qui ferment entre Noël et le 1er janvier par exemple...

Par **Prana67**, le **25/03/2022 à 09:28**

Bonjour,

Concernant votre deuxième question précisez ce que vous entendez par "fermeture exceptionnelle". Si l'entreprise ferme pour des congés l'employeur doit consulter le CSE s'il y en a un et informer les salariés au moins un mois avant.